



**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION
PONCTUELLE POUR LE DIAGNOSTIC SOLIDITE VISUEL DE L'EGLISE DE
MONTESCOT – AVEC APAVE SUDEUROPE**

ST N° 2022-111

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de prestation ponctuelle (référence 2011103.1.V2 / Mission n° 1) pour le diagnostic solidité visuel de l'église de Montescot – chemin de Montescot - 82200 Moissac suite à l'apparition de fissures.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de prestation ponctuelle (référence 2011103.1.V2 / Mission n° 1) pour le diagnostic solidité visuel de l'église de Montescot – chemin de Montescot - 82200 Moissac, suite à l'apparition de fissures, mission comprenant :

- une visite sur site
- la rédaction d'un rapport de diagnostic
- la mise en place de trois (3) témoins sur les fissures principales

avec la SAS APAVE SUDEUROPE, ayant son siège 8, rue Jean-Jacques Vernazza – ZAC Saumaty-Séon – CS 60193 – 13322 MARSEILLE 06.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût est de :

Montant HT : 1.680,00 €
Montant TTC : 2.016,00 €

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

ARTICLE 3 – DUREE – CONDITIONS D'INTERVENTION

La prestation sera réalisée par M. Damien LAUMOND. APAVE se réserve le droit de changer d'intervenant. Sauf modification, les avis d'intervention seront envoyés avant le début d'intervention par mail.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 28 novembre 2022

Le Maire,



Romain LOPEZ